
ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 13 septembre 2022, à 19 heures

Centre culturel Honorius-Lafond

Secteur de Saint-Hermas

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur le chemin Notre-Dame (lot 6 357 896), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 113)
3. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13410, rue Guay (lot 3 491 050), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
4. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 18820, rue Boileau (lot 2 655 269), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
5. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14890, rue des Saules (lot 3 523 867), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
6. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 9355, rue Sainte-Madeleine (lot 1 554 443), dans le secteur de Saint-Benoit. (X6 113)
7. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 18200, rue J.-A.-Bombardier (lot 6 008 771), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
8. Approbation de procès-verbaux.
9. Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)
10. Acceptation des coûts et signature d'une demande pour l'installation et le retrait d'un câble de Telus, dans le cadre des travaux de réaménagement de l'intersection de la rue Charles et du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 400 U4 N2324)
11. Acceptation finale de travaux.
12. Soumission relative à la fourniture et à la livraison de trois (3) véhicules de police neufs, à traction intégrale, de marque Ford Interceptor utilitaire à propulsion hybride, année 2022 ou plus récents. (2022-063) (G6 112 U3 N4826)
13. Radiation d'un acte de servitude et acquisition d'une servitude permanente à des fins de réseau d'eau, d'égout sanitaire et de drainage pluvial sur une partie des lots 5 608 072 et 5 608 073, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, de « Gestion Cité M. inc. (Raymond Junior Courtemanche) ». (X3 S14 N14989 #90387)
14. Résiliation d'un contrat relatif à un mandat de services professionnels d'architecture et d'ingénierie concernant la construction d'une nouvelle caserne d'incendie. (2021-012) (G7 115 U3 N15684)

15. Adoption d'un projet de règlement numéro P-2540 modifiant le règlement numéro 1333 *concernant le traitement des élus municipaux* relativement à une rémunération applicable lorsqu'un membre du conseil est nommé à titre de maire suppléant. (G8 400)
16. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1333 *concernant le traitement des élus municipaux* relativement à une rémunération applicable lorsqu'un membre du conseil est nommé à titre de maire suppléant. (G8 400) (2540)
17. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2541 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 afin d'y apporter des corrections et des ajustements mineurs et de façon à :
 - ajouter les abris à vélo dans les tableaux des constructions accessoires et les normes qui s'y rattachent aux chapitres 6, 7, 8 et 9;
 - permettre de remiser les bacs de matières résiduelles en cour avant pour les habitations contiguës de moins de 8 unités de logements et prévoir que, pour les projets d'habitations contiguës de plus de 8 unités de logements, l'installation des conteneurs semi-enfouis doit se faire sur un terrain dédié à cet effet par le promoteur;
 - exiger l'aménagement d'une zone tampon pour les usages communautaires et publics;
 - créer la zone H 10 74 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 10 15. (G8 400)
18. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 afin d'y apporter des corrections et des ajustements mineurs et de façon à :
 - ajouter les abris à vélo dans les tableaux des constructions accessoires et les normes qui s'y rattachent aux chapitres 6, 7, 8 et 9;
 - permettre de remiser les bacs de matières résiduelles en cour avant pour les habitations contiguës de moins de 8 unités de logements et prévoir que, pour les projets d'habitations contiguës de plus de 8 unités de logements, l'installation des conteneurs semi-enfouis doit se faire sur un terrain dédié à cet effet par le promoteur;
 - exiger l'aménagement d'une zone tampon pour les usages communautaires et publics;
 - créer la zone H 10 74 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 10 15. (G8 400) (U-2541)
19. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2542 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à :
 - assujettir l'installation d'un tremplin pour une piscine creusée à l'émission d'un permis;
 - exiger un paiement de 3 000 \$ pour la démolition d'un bâtiment principal desservi ou partiellement desservi et prévoir que ce montant peut être remboursé si une demande de nouvelle construction est déposée dans un délai de un (1) an suivant la démolition;
 - assujettir l'opération d'un camion de cuisine de rue à l'obtention d'un permis dans la zone C 12-72;
 - prévoir des frais de 50 \$ pour toute demande soumise aux plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA pour un usage résidentiel de moins de 8 logements, situé à l'extérieur d'un « secteurs villageois »
 - préciser qui peut commettre une infraction et être passible d'une amende. (G8 400)
20. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à :
 - assujettir l'installation d'un tremplin pour une piscine creusée à l'émission d'un permis;

- exiger un paiement de 3 000 \$ pour la démolition d'un bâtiment principal desservi ou partiellement desservi et prévoir que ce montant peut être remboursé si une demande de nouvelle construction est déposée dans un délai de un (1) an suivant la démolition;
 - assujettir l'opération d'un camion de cuisine de rue à l'obtention d'un permis dans la zone C 12-72;
 - prévoir des frais de 50 \$ pour toute demande soumise aux plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA pour un usage résidentiel de moins de 8 logements, situé à l'extérieur d'un « secteurs villageois »
 - préciser qui peut commettre une infraction et être passible d'une amende. (G8 400) (U-2542)
21. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2537 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 suivant l'entrée en vigueur du règlement S-2501 de façon à :
- agrandir la zone E 1-10 à même une partie des zones RU 1-21 et RU 1-14, dans les secteurs de Saint-Canut et de Sainte Scholastique;
 - modifier l'article 4.5.2 afin d'ajouter l'usage I2-02-15 « Recyclage de bardeau d'asphalte » à la liste des usages;
 - ajouter les usages I2-02-09 « Station de compostage », I2-02-11 « dépôt de neige usées » et I2-02-15 « Recyclage de bardeau d'asphalte » à titre complémentaire à une carrière dans la zone E 1-10. (G8 400)
22. Adoption du règlement numéro U-2504 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 pour mettre en œuvre le PPU du boulevard du Curé Labelle de façon à :
- modifier l'article 7.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains commerciaux soit également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé Labelle;
 - modifier les articles 6.4.19, 7.4.21, 8.4.21, 9.5.21, afin de préciser la façon de calculer le facteur de réduction des cases de stationnements;
 - ajouter l'article 6.5.7 afin d'obliger l'aménagement d'une zone tampon dans le cas des usages mixtes;
 - ajouter une disposition pour encadrer la superficie minimale des logements sur l'ensemble du territoire;
 - agrandir la zone C 7-74 à même une partie de la zone C 7-55;
 - agrandir la zone C 7-108 à même une partie de la zone C 7-74;
 - agrandir la zone C 7-2 à même une partie de la zone C 7-117;
 - agrandir la zone C 7-117 à même une partie de la zone C 7-2;
 - agrandir la zone C 7-152 à même une partie de la zone C 7-34;
 - modifier les tableaux des dispositions spécifiques des zones C 10-27 et C 11-3 afin de corriger le facteur de réduction des cases des stationnements;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-52, C 7-54, C 7-55, C 7-93, C 7-94, C 7-107, C 7-108, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur commerce lourd du PPU du boulevard du Curé-Labelle;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-2, C 7-9, C 7-20, C 7-34, C 7-117, C 7-135, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur service du PPU du boulevard du Curé-Labelle;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-50, C 7-51, C 7-89, C 7-136, C 7-152, C 7-157, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur mixte du PPU du boulevard du Curé-Labelle;

- créer la zone H 7-166 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 7-9;
 - créer la zone H 7-167 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 7-9. (G8 400)
23. Adoption du règlement numéro U-2532 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- permettre les bâtiments multifamiliaux d'au plus 350 logements dans la zone H 12-42, dans le secteur du Domaine Vert Nord;
 - retirer l'obligation d'augmenter la superficie minimale des terrains en fonction du nombre de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H 12-42, dans le secteur du Domaine Vert Nord;
 - permettre que l'ensemble des cases de stationnement soient situées à l'intérieur, incluant celles pour visiteurs pour la zone H 12-42, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
 - augmenter la superficie maximale pour un bâtiment accessoire destiné à un usage public dans la zone H 12-42, dans le secteur du Domaine Vert Nord;
 - exiger que la gestion des déchets soit faite à l'intérieur des bâtiments, à l'exception des matières organiques, dans la zone H 12-42, dans le secteur du Domaine Vert Nord. (G8 400)
24. Adoption du règlement numéro U-2533 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- modifier l'article 6.4.10 afin d'augmenter les exigences de végétalisation dans les stationnements;
 - ajouter l'article 6.4.19.1 afin de permettre la réduction du nombre minimale de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes sous certaines conditions;
 - modifier l'article 6.4.20 afin de réduire les normes minimales de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes;
 - remplacer l'article 6.4.20.1 afin d'exiger qu'une partie des cases de stationnement soit aménagée dans un stationnement intérieur pour certaines habitations multifamiliales et mixtes;
 - modifier l'article 6.5.1 afin d'augmenter les exigences de végétalisation pour les habitations multifamiliales et mixtes;
 - modifier l'article 12.3.7 afin d'harmoniser les normes de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes en projet intégré avec celles hors projet intégré. (G8 400)
25. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-40, relativement au changement de couleur de la toiture de tôle d'un bâtiment sis au 9813, boulevard de Saint-Canut, sur le lot 1 848 677, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)
26. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande d'Alexandre Lafond concernant le lot 1 690 535, en bordure de la côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 112 103) (A-2022-015)
27. Désofficialisation et nomination de la voie de communication. (X6 600 N217)
28. Interdiction de stationner sur la place Pineault et la rue Leblanc, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 310 N412)
29. Dépôt de documents.
30. Affaires nouvelles.

31. Parole aux conseillères et conseillers.
32. Période de questions.
33. Levée de la séance.

La greffière,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected loops and a final horizontal stroke.

Suzanne Mireault, avocate